
Délibération du Comité Syndical n° 2019/03/27-22

Séance du 27 MARS 2019

Objet : **OUVERTURE D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

membres en exercice :	69
membres présents :	36
pouvoirs :	13
membres votants :	49
votes pour :	49
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190327-2019_03_27-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 27 mars à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis dans la salle des conférences de l'hôtel du Département à Rouen, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Luc LEMONNIER	Ex.
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Baptiste GASTINNE	Ex.
3	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
4	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	X
5	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
6	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	X
7	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	X
8	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	Ex.
9	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
10	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
11	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	X
12	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	Ex.
13	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
14	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
15	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
16	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
17	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	

	CLÉ		Représentant	Présent
18	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
19	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
20	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
21	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
22	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
23	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
24	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
25	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	X
26	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	Ex.
27	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
28	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	Ex.
29	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
30	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
31	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
32	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	
33	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
34	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
35	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	Ex.
36	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
37	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
38	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
39	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
40	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	Ex.
41	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	X
42	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
43	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
44	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
45	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
46	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
47	11	de la région Dieppoise	Michel MENTVAL	
48	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
49	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	X
50	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	Ex.
51	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	Ex.
52	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	
53	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	

	CLÉ		Représentant	Présent
54	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
55	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	
56	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	
57	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	
58	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
59	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
60	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	Ex.
61	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
62	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	X
63	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
64	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	
65	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
66	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	Ex.
67	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
68	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
69	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	David SABLIN	4	Patrick CHAUVET	9
2	Michel DELILLE	14	Gérard LESUEUR	14
3	Daniel BEUX	6	Gérard JOUAN	10
4	Chantal VERHALLE	7	Daniel GRESSANT	7
5	Hugues OGDEN	10	Norbert GAINVILLE	10
6	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
7	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
8	Jean-Marie DUMOUCHEL	12	Daniel ROCHE	12
9	Jacky LEVEQUE	12	Rémy TERNISIEN	13
10	Carmen BLEAUDY	3	Thierry LECARPENTIER	3
11	Lionel SAILLARD	9	Anne-Marie DELAFOSSE	9
12	Christian POISSANT	16	Paul LESELLIER	16
13	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/03/27-22

OBJET : OUVERTURE D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

VU :

- L'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT :

- Que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;
- Qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du service comptabilité. Ce besoin provient de la réduction du temps de travail effectif du service dans un contexte d'accroissement des missions comptables : dématérialisation de l'ensemble des documents comptables, gestion et mise en place de Chorus, mise à disposition de deux agents auprès de la régie SDE76 Solaire.

PROPOSITION :

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'**adjoint administratif territorial**. L'agent aura pour fonction l'**assistance à la gestion financière et administrative**, pour une durée hebdomadaire de travail égale à **35** heures. Cet emploi est créé à compter du **27/03/2019**. Le contrat peut être établi pour une durée maximale de **12** mois sur une période de **18** mois consécutifs.

L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire d'un adjoint administratif territorial. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

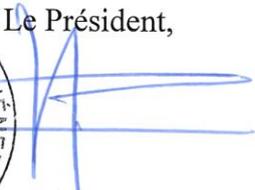
- Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTÉ** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE de la Seine-Maritime' around the perimeter and a small star at the bottom.